



CLUB DU VIEUX MANOIR

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 06 avril 2019

Le samedi six avril deux mille dix-neuf, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Club du Vieux Manoir s'est réunie au siège de l'association, Abbaye Royale du Moncel, Pontpoint sur convocation du Conseil d'Administration par lettre simple.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents, en leur nom propre ou en tant que mandataire, au moment de leur entrée en séance. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Les membres présents sont au nombre de quatorze (14) et les membres représentés sont au nombre de vingt-six (26). Ainsi quarante et un (41) membres peuvent valablement participer aux votes et aux débats.

La séance est ouverte à 14h30.

H. Rocoulet présente l'ordre du jour et les différents intervenants : H. Rocoulet pour le rapport moral, F. Berte pour le rapport d'activité, P. Gallet pour le rapport financier et M. Navarro notre commissaire aux comptes, pour la certification des comptes

Rapport moral

En premier lieu, je dois vous remercier de votre présence à notre Assemblée générale annuelle. Je dois également excuser un certain nombre de personnes qui pour des raisons personnelles n'ont pu effectuer le déplacement aujourd'hui. Morgane COLAS, notre secrétaire, Colette AUDEBERT, Mathieu MEYER, Jérôme CARON, Alain DEBADIER et Nicolas MAINERAY.

En tant que Président, c'est la troisième fois que je j'officie à ce moment important pour notre association. En effet, l'Assemblée générale c'est le moment où l'on lève la tête du guidon pour faire collectivement un point d'étape sur la vie et le fonctionnement de notre structure. Dans ce rapport, dit moral, je vais faire à la fois un bilan de notre activité, un bilan de la vie du Conseil d'Administration, et un point sur nos projets de développements et autres.

Pour ce qui concerne l'activité du CVM sans empiéter sur le rapport d'activité qui sera fait tout à l'heure par François, je peux vous rassurer d'emblée : tout va bien. Mais l'activité du club ne se limite pas aux camps chantiers qui sont notre cœur de métier, n'y aux visites et aux différentes locations de salles. Nous avons sur la période dû faire face à de nombreuses



remises à plats à la fois techniques et administratives, mais aussi à des départs et des arrivées de salariés.

Un énorme travail a été effectué notamment par François afin que nous ne perdions pas notre RUP. La Reconnaissance d'Utilité Publique. En effet par manque de vigilance, lors du changement de lieu du siège social en 2001, ni nous ni la Préfecture de l'Oise n'avaient prévenu le Ministère de l'Intérieur. Nous nous trouvons donc dans un imbroglio administratif. Le problème est maintenant derrière nous et il nous reste un travail de toilettage des statuts à faire, mais nous le ferons dans l'année qui vient.

Lors de l'AG de 2018, je vous avais dit que nous validerions cette année, les statuts toilettés et un règlement intérieur. La commission du conseil d'administration s'est mise au travail, mais faute de temps nous ne sommes pas en mesure de vous présenter ces nouveaux statuts et ce règlement intérieur. Ce n'est que partie remise, je sais que Morgane y travaille avec d'autres membres du conseil.

Au niveau des ressources humaines également, l'année écoulée a été dense. Jean Noël SOUM qui avait été embauché sur le site de Guise en février 2018, nous a quitté pour des raisons personnelles ce qui a pas mal perturbé l'organisation du travail sur le site de Guise. Nous avons également dû faire face à un arrêt de travail d'Emilie pour une intervention chirurgicale. Nous avons retrouvé de la sérénité grâce à un contrat Service Civique en la personne de Cloé LEBIHAN qui nous vient de Bretagne. Cloé a été en Service Civique jusqu'en janvier 2019, et nous lui avons proposé de prendre un poste en CDI sur le site de Guise. Après quelques jours de réflexion, elle a accepté. Cloé à 22 ans, Elle a un cursus universitaire avec une licence d'histoire.

Sur le site de l'Abbaye, l'embauche en CDD d'Amélie CHRETIEN en tant que secrétaire comptable a été réalisée et elle sera à partir du 19 avril en CDI. Elle donne pleine satisfaction. Comme vous pouvez le constater, et je vous passe tous les petits problèmes et soucis administratifs qui viennent en rajouter régulièrement, il y a pas mal d'animation à ce niveau.

En début d'année, j'étais assez optimiste quant à la vente du château d'Argy. Hélas, le compromis signé l'an dernier n'a pas abouti à une vente effective, car le futur acquéreur n'a pas eu les prêts bancaires. Cette vente est un vrai feuilleton, nous avons dû faire face à de nombreux problèmes administratifs et techniques. C'est un dossier qui nous prend un temps important et qui nous empêche d'aller de l'avant. Aujourd'hui, nous avons toujours un acquéreur, mais je vais m'arrêter là sur ce dossier, puisque Alain vous fera un point détaillé tout à l'heure.

Il y a un an nous présentions le nouveau site internet du Club. Il a été complété par un module d'inscriptions en lignes et par le réglage de très nombreux détails qui représente un gros travail cette année. D'autre part l'Abbaye bénéficie d'un nouveau site. C'est terminé, maintenant nous sommes au point, nous avons deux sites modernes, didactiques et les réservations pour les camps chantiers se font en ligne. Il faut vivre avec son temps.



Nous continuons aussi à être présents au sein de différentes structures et réunions locales, nationales, départementales et régionales. Notre développement passe par là, nous devons être connu et reconnu pour notre savoir-faire et nos compétences. Je tiens au passage à remercier Nicolas et François qui font un gros et bon travail à ce niveau.

La vie de notre Conseil d' Administration est très active. Nous avons une réunion par trimestre et les commissions fonctionnent pour faire avancer les différents dossiers entre chaque CA. Nous avons aussi, et c'est normal, eu des départs depuis un an. Jérôme BONIN a démissionné pour pouvoir s'occuper à temps plein de son projet personnel.

L'an dernier je vous disais que nous avions apuré le passé, mais c'était sans connaître toutes les vicissitudes de la vie d'une telle association. Je ne vais pas vous mentir, j'aimerais bien quand même que l'on referme définitivement cette période pour travailler sur l'avenir et avoir le temps de mettre en œuvre de nouveaux projets.

Heureusement, des projets de développement nous en avons. La requalification du circuit de visite sur le site de Guise avance, c'est un projet important qui doit à terme nous permettre d'augmenter nos visites. D'ailleurs à ce sujet, nous avons eu la confirmation de la participation financière du département et de la région.

Nous avons reçu cette semaine la convention entre la ville de Briançon et le CVM. Cela pour pérenniser notre place à Briançon, mais aussi et surtout pour nous développer dans la région. Pour ce faire, nous avons prévu d'embaucher un salarié sur le site de Briançon en la personne de Pierre BRIDEL, qui est un jeune directeur de chantiers formé au CVM et qui accepterait de travailler sur ce dossier. Actuellement en stage en Bretagne, il termine un master pro en patrimoine et muséologie.

Je ne peux pas refermer ce rapport moral, sans faire quelques remerciements. D'abord vous tous les membres du CVM, l'ensemble du personnel sans qui, je dois le dire, nous ne serions pas là, les membres du conseil d'administration, que je sollicite régulièrement et bien sûr, les bénévoles toujours aussi nombreux qui nous aident dans nos différentes manifestations mais aussi et surtout les jeunes et les Directeurs qui permettent leur encadrement. Merci à tous pour votre investissement.

Rapport d'activité

François Berte présentent le rapport d'activité de l'association, les manifestations, l'ouverture au public, les travaux et partenariats mais surtout les camps-chantiers de jeunes bénévoles :



Les camps-chantiers de l'année passée, répartis sur le territoire national, sont présentés : Guise, Besançon, Briançon, Eymet, Fontroubade, Hérisson, Moncel, Saint-Wandrille, Marqueyssac.

Les chantiers sur les sites de l'été précédents sont reconduits à l'exception de celui d'Eymet et de La Roque qui est arrivé à terme pour l'un et que l'on ne souhaite pas renouveler pour l'autre.

L'été 2019 verra, en plus du renouvellement de ces chantiers, notre retour à Doullers, dans le Nord.

La couverture nationale des chantiers pour la saison 2019 est maintenue.

Rapport financier

J'ai l'honneur de vous commenter pour la troisième année le Rapport Financier du CVM.

Et, pour la première fois, j'ai le plaisir de vous présenter des comptes 2018 permettant d'afficher un bénéfice net conséquent de 43 442 € (contre une perte nette de 29 532 € en 2017), même s'il faut, comme lorsqu'il était déficitaire, le relativiser en analysant la formation de ce résultat, et les forces et faiblesses qu'il peut montrer.

En effet, malgré le fait que le Château d'Argy pèse encore sur ces comptes, puisque le site nous a encore coûté plus de 47 K€, nous avons pu bénéficier de la conjonction de trois facteurs favorables :

Certes, les activités « de base » du CVM (chantiers de jeunes, locations de salles, billetteries et boutiques, manifestations, ...) restent légèrement bénéficiaires, avec une mention particulière pour le site de Briançon (plus de 55 K€),

Mais surtout nous avons *purgé* les dépenses exceptionnelles qui ont lourdement grevé les exercices 2016 et 2017 (litige social et paiement d'indemnités de fin de carrière (IFC) non provisionnées, soit un impact de – 79 K€ en 2017) ...

... et, au contraire, nous avons pu constater un remboursement de taxes sur les salaires exceptionnel lié au passage à l'IS, créant un différentiel d'environ + 23 K€.

La bonne santé financière du CVM devrait donc permettre un développement satisfaisant et rentable de l'activité en 2019 (cf. BP). Mais tout dépendra néanmoins de l'évolution du dossier de la vente d'Argy, d'autant plus que le crédit de trésorerie de 175 K€ est théoriquement exigible en Juin. C'est pourquoi la trésorerie, point fondamental pour l'avenir du Club, sera développée cette année dès la première partie de ce Rapport Financier.

En effet, au-delà de l'analyse indispensable des performances strictement financières (rentabilité, solvabilité), les questions de liquidité restent primordiales, et sont, la plupart du temps, *l'alpha et l'oméga* de la survie et du développement, des entreprises comme des associations.

Trésorerie :*Evolution de la trésorerie en 2018 :*

Le solde du compte courant bancaire (soit les liquidités moins les quelques OPCVM restant) est passé, comme le montre le graphique, de 220 K€ au 31/12/2017 à 241 K€ au 31/12/2018 :

l'encaissement de la totalité du *prêt de trésorerie* de 175 000 €, en 2017, a permis au CVM de disposer d'une trésorerie particulièrement confortable, dans la mesure où le montant de ce prêt était supérieur aux dépenses exceptionnelles décaissées en 2017 (soit 155 K€ en tout, dont une partie payée fin 2016),

en effet, l'hiver est traditionnellement le point le plus haut de notre trésorerie, avec l'arrivée de la subvention du MCC (102 000 €) début décembre pour des recettes (et des dépenses) effectuées en été,

le point le plus bas a été atteint le 30/04/ 2018 avec un solde de 85 K€,

dans ces conditions, la facilité de caisse de 30 K€ n'a jamais été tirée.

Prévision de trésorerie en 2019 :

Comme évoqué en introduction, le *prêt de trésorerie* de 175 000 €, souscrit en Juin 2017, pour une durée de 2 ans (24 mois), dont 23 mois de *période de grâce*, devient exigible le 20 Juin 2019.

A ce jour, nous pouvons déjà constater que :

les disponibilités (cf. solde du compte en banque au 31 mars 2019) sont nettement plus élevées qu'à la même époque de 2018 (120 K€ y compris les OPCVM), et atteignent en tout ainsi de 201 K€ : le solde du compte courant est de 59,5 K€, nous avons transféré 76,5 K€ sur un livret A et 50 K€ sur le CLS début février, et conservé 15 K€ en OPCVM,

comme le montre le graphique de l'année 2018, toutes choses égales par ailleurs, les liquidités disponibles fin juin, correspondant au creux saisonnier, devraient être un peu moins élevées qu'aujourd'hui (de l'ordre de 20 K€) et nous laisser des disponibilités minimales de 180 K€, donc tout juste suffisantes pour procéder à ce remboursement,

Par mesure de prudence et de prévoyance, nous devons donc, pour assurer la pérennité du CVM, envisager toutes les hypothèses, au cas où le Château d'Argy ne serait pas vendu avant la date d'échéance du prêt (le 20 Juin 2019), ni même avant la fin de l'année 2019.

C'est pourquoi nous avons sollicité et obtenu ce matin-même une *réunion avec le Crédit Agricole Brie-Picardie, afin de discuter un réaménagement du remboursement de ce crédit.*

Grâce aux bonnes performances financières du CVM, et aux perspectives de vente du Château d'Argy, nous sommes convenus avec notre interlocuteur (sous réserve bien sûr du Comité des Engagements de la Banque) des aménagements suivants :



le remboursement intégral, sans surcoût notable (150 € de frais de dossier), du prêt pourra être repoussé de 6 mois, soit le 20 Décembre 2019, date où les liquidités (cf. graphique de 2018) devraient atteindre, même si le Château n'est toujours pas vendu, au moins 250 K€, et donc nous laisser une marge plus conséquente pour:

aborder le creux saisonnier du printemps 20120

reconstituer le Besoin en Fond de Roulement du Club (30 à 50 K€)

et même, par mesure de prudence, à l'initiative du CVM, étaler sur 5 ans, par amortissements linéaires, ce remboursement, moyennant une nouvelle rédaction de l'acte d'hypothèque (coût maximal : 6 000 €).

Dans ces conditions, nous pouvons être totalement rassurés sur le fait que le CVM ne connaîtra aucune tension de trésorerie en 2019 (et même en 2020), même si la vente d'Argy ne se fait pas. La vente de ce site (qui, je le rappelle, coûte encore au Club 50 K€ par an), engagée depuis plus de 2 ans, est donc :

certes une condition essentielle de *développement durable* du Club,

mais n'est plus une condition de survie du CVM.

Commentaires des comptes de l'exercice 2018

Analyse du compte de résultat :

Par rapport au BP 2018, on constate à la fois :

une hausse des produits d'exploitation (625 K€ réalisés pour un BP de 598 K€, soit + 27 K€),

et une légère baisse des charges d'exploitation (587 K€ réalisés pour un BP de 595 K€).

Produits d'exploitation:

Ils s'élèvent au total à 624 925 €, contre 636 086 € en 2017 (hors reprise sur provision exceptionnelle de 76 241 € sur le litige social constatée en 2017), soit une hausse de 11 161 € (- 1,7%) et se répartissent comme suit :

Des produits propres à l'association, pour un montant total de 348 K€ (contre 376 K€ en 2017 : - 28 K€, soit -7,5%) :

Ils représentent 56,4% du montant total des produits (contre 59% en 2017).

A noter:



la baisse attendue des recettes du site du Moncel, (-17,6 K€), malgré une bonne tenue des activités récurrentes, mais liée à un événement *exceptionnel originaux* en 2017 (tournage de film)

une diminution des recettes liées aux chantiers de jeunes et des cotisations (-6,6 K€)

Des subventions, pour un montant total quasi-stable de 269 K€ (contre 258 K€ en 2017).

Charges d'exploitation:

Elles sont stables, à hauteur de 587 263 €, contre 591 135 € en 2017, hors coûts du litige (90 987 €) et des IFC (64 339 €) constatées cette année-là, soit une baisse de 42 520 € (-6,7%).

Elles comprennent :

Les dépenses de personnel ordinaires (charges incluses) :

Elles totalisent 258 833 € (contre 249 902 € en 2017, +8 931 €, soit +3,5 %). Soulignons que le poste *personnel* représente en 2018 moins de la moitié des dépenses de fonctionnement, mais s'est trouvé minoré par la vacance d'un poste à Guise, pourvu début 2019.

Par rapport au BP (qui avait partiellement anticipé cette vacance), on constate une économie de 27 K€, due aussi en partie au remboursement de taxes évoqué en introduction.

Les dépenses courantes de fonctionnement :

Elles totalisent 287 320 € (contre 260 792 € en 2017), soit une augmentation de 26 528 € (+10,1%).

Cette augmentation des frais généraux affecte la quasi-totalité des lignes budgétaires, et reflète les dépenses prévues dans le BP pour *redynamiser* l'exploitation:

hausse des achats de matériel et travaux, à Guise et au Moncel ...,

forte hausse des 3 postes suivants, pour un total de + 25 449 €:

Divers, documentation, manifestation (16 663 € contre 7 679 € en 2017), liée notamment à la mise en place du nouveau format des *Ducales*, dont la contrepartie se retrouve dans les produits d'exploitation

Personnel extérieur à l'entreprise (26 621 € contre 17 319 € en 2017), liée aux frais afférents aux démarches pour la vente d'Argy

Publicité, publications, relations publiques (25 421 € contre 15 258 € en 2017), liée aux efforts de communication indispensables au développement du Club

Les autres dépenses courantes d'exploitation :

Si le poste *Dotations et autres charges* reste stable autour de 40 K€, le poste *Impôts, taxes et versements assimilés* disparaît quasiment (119 €), alors qu'il s'élevait à 41 K€ en 2017, montant



certes exceptionnellement haut lié aux dépenses non récurrentes de l'année. Néanmoins, cette baisse aussi s'explique par les remboursements de taxes évoqués plus haut.

Les dépenses d'exploitation liées au site d'Argy :

En 2017, malgré la cessation d'activité du site d'Argy, son entretien a encore coûté au Club 58,5 K€ (dont 28,5 K€ de dotations aux amortissements).

Ce chiffre est quasiment inchangé par rapport à 2017 : 60,5 K€ (dont 28,9 K€ de dotations aux amortissements).

Résultat financier :

Malgré l'encaissement de la totalité du prêt de trésorerie de 175 K€ en 2017, et compte tenu du niveau des taux d'intérêt, le résultat financier est déficitaire, mais à un niveau acceptable (- 3 266 €).

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est de 9 046 € (contre 7 646 € en 2017).

Analyse du bilan :

Si l'assemblée générale approuve les comptes, et notamment le report à nouveau du bénéfice net de 29 531 €, les comptes du CVM, arrêtés au 31/12/2018, montrent encore une situation financière très solide, avec :

des fonds propres de 380 K€ (345 K€ fin 2017),

une dette totale auprès des établissements de crédit de 182 K€ (vs. 188 K€ fin 2017), constituée quasi-exclusivement d'un prêt de trésorerie à 2 ans de 175 000 €, dit Prêt MT professionnel, souscrit et décaissé le 20 Juin 2017, et intégralement libéré ; cette dette financière ne représente que 48 % des fonds propres,

des liquidités importantes : 256 K€ au 31/12/2018 (246 K€ au 31/12/2017), à deux dates d'arrêté qui ne correspondent cependant pas au « creux annuel » de trésorerie (avril / mai, cf. graphique de trésorerie),

et ce malgré une sous-évaluation de la valorisation nette (compte tenu des amortissements réglementaires) du seul actif immobilier du Club, le Château d'Argy, à hauteur de 317 K€ nets

(vs. 357 K€ fin 2017, la baisse étant liée aux amortissements réglementaires de l'année).

Rapport du commissaire aux comptes :

Le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, a été signé par M. NAVARRO, Commissaire aux Comptes, du Cabinet NSK FIDUCIAIRE, le 1^{er} avril 2019.



M. NAVARRO certifie [...] que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Budget prévisionnel 2019 :

L'exploitation :

Pour le BP 2019, nous nous sommes basés sur des hypothèses plus « volontaristes » en matière d'exploitation.

Nous avons toutefois tenu à respecter la règle de base, qui est de présenter un BP (tout juste) équilibré.

Produits :

Les produits d'exploitation propre sont évalués à 372 K€ (contre 348 réalisés en 2018), en ayant anticipé 4 facteurs de développement par rapport à l'an passé:

le développement des activités usuelles à Guise et au Moncel, grâce notamment au fait que tous les postes sont désormais pourvus

l'obtention, contrairement à 2018, quelques opportunités commerciales (événements festifs au Moncel, Ducales étendues sur plusieurs jours à Guise, etc.) qui ne seront peut-être pas reconduites),

la relance des chantiers de jeunes, qui ont marqué le pas en 2018

Les subventions ont été estimées à 372 K€ (contre 269 perçues en 2018) ; cette forte hausse :
est certes le reflet des conventions déjà enregistrées,

mais tient surtout compte des promesses de subventions, à hauteur de 84 K€, du projet d'étude préliminaire pour le développement du site de Guise (90 K€, soit un reste à charge de 6 000 € pour le CVM), déjà évoqué lors de notre AG de l'an dernier.

Au total, les produits d'exploitation ressortent donc en forte hausse de 127 K€ à 753 K€ par rapport au réalisé 2018 (+ 43 hors subventions liées à l'étude préliminaire).

Charges :

Pour tenir compte du paiement de l'étude préliminaire évoquée ci-dessus, soit 90 K€, le poste *Rémunérations d'intermédiaires et honoraires* ressort à 109 K€ et bondit donc, dans le BP, de 88,5 K€ par rapport au réalisé en 2018,

Les salaires et charges salariales augmentent elles aussi pour s'inscrire à hauteur de 304,7 K€ (contre 258,8 K€ en 2018, + 45,9 K€, soit + 17,7%), compte tenu notamment de l'embauche de 2 Animateurs du Patrimoine:



à Guise sur l'année pleine

à Briançon pour le deuxième semestre

Au total, les charges d'exploitation ressortent donc en forte hausse de 190 K€ à 753 K€ par rapport au réalisé 2018 (mais seulement + 43 K€ hors subventions liées à l'étude préliminaire et augmentation de la masse salariale).

Résultat d'exploitation :

Il s'affiche à - 24 742 € (*l'exemption* de taxes, contrairement à 2018, n'ayant plus été prise en compte, a été estimée à 28 526€).

L'exceptionnel :

Nous n'avons pas pris en compte, dans ce BP :

ni les possibles rentrées *exceptionnelles* afférentes aux ventes :

du Chai d'Argy, remis en vente pour 35 K€,

du Château d'Argy, pour lequel :

une promesse de vente pourrait être confirmée, avec une date-butoir fixée au 31 Mai, et pouvant rapporter 1 200 000 € au CVM *net vendeur* (moins 15 000 € de prise en charge par le CVM pour le traitement du transformateur électrique)

d'autres offres nous ont été transmises

ni aucune autre dépense *exceptionnelle*.

En revanche, pour équilibrer ce BP 2019 nous avons *neutralisé* les amortissements afférents à Argy (28 0000 € par an), partant du principe que ce bien a, à présent, vocation à être vendu rapidement et est, compte tenu des évaluations et propositions reçues, notoirement sur-amorti.

M.Navarro est invité à intervenir sur la sincérité des comptes, il valide ces derniers sans réserve.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Vote à main levée :

Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Pour : 42 voix

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

L'affectation des résultats est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Vote à main levée :

Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Pour : 42 voix

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.



Questions diverses

Le montant de la cotisation annuelle de membre est maintenu à 30 Euros.

MME Mathot propose de baisser ce montant ou de le moduler en fonction des revenus ou de la situation personnelle de chacun. Il est décidé que ce sujet serait abordé en même temps que le nouveau Règlement Intérieur.

La cooptation de MME Debadier Caille en tant que membre du Conseil d'Administration est validée par l'Assemblée Générale.

T. Henry, potentiel acquéreur du château d'Argy, se présente et présente son projet pour le monument.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Au siège, Abbaye du Moncel, Pontpoint,

Le 06 avril 2019

Le Président

H.Rocoulet

Le Trésorier

P. Gallet



Club du Vieux Manoir

Budget prévisionnel 2019 et réel 2018

PV - AG 06.04.2019

	BP 2018	Réel 2018	BP 2019
Produits d'exploitation	338 900	348 219,67	371 640,00
Subventions d'exploitation	255 002	268 943,13	371 678,00
Reprise sur Amts et prov atténuation	4 200	1 480,66	3 200,00
Autres produits	-	6 281,90	6 000,00
Total produits d'exploitation	598 102	624 925,36	752 518,00
Achats Matériel et Travaux	17 000	27 597,34	25 100,00
Achats non stockés matériel et fournitures	54 350	51 706,34	51 560,00
Achats de marchandises	43 800	44 269,11	49 000,00
Locations	4 100	4 686,66	11 600,00
Entretien et réparations	20 700	21 851,09	32 450,00
Primes d'assurances	30 900	31 641,90	32 710,00
Divers, documentation, manifestation	18 200	16 663,40	23 319,00
Personnel extérieur à l'entreprise	22 100	26 620,85	27 380,00
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	16 450	20 588,24	109 000,00
Publicité, publications, relations publiques	16 000	25 420,70	27 000,00
Déplacements, missions et réceptions	6 500	7 059,06	8 400,00
Frais postaux et frais de télécommunications	5 430	6 279,99	6 350,00
Divers autres achats et charges externes	260	2 935,63	665,00
Impôts, taxes et verst assimilés	12 250	119,45	28 526,00
Salaires et charges sociales	286 030	258 832,62	304 700,00
Dotations et autres charges	40 500	40 991,01	39 500,00
Total charges d'exploitation	594 570	587 263,39	777 260,00
Total des produits financiers	550	212,83	660,00
Total des charges financières	4 750	3 479,32	3 080,00
RESULTAT FINANCIER	- 4 200	- 3 266,49	- 2 420,00
Total des produits exceptionnels	10 000	9 841,22	36 400,00
Total des charges exceptionnelles	9 332	794,93	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	668	9 046,29	36 400,00
EXCEDENT OU PERTE	-	43 441,77	9 238,00
IS			1 000,00
Résultat après impôts	-	43 441,77	8 238,00